Ecrire à soirsat2@gmail.com

ÉCONOMIE ET BANQUES

La prise en charge par M. le Premier ministre des domaines économie et banques augure un nouvel élan à la croissance de notre pays. Cela pourrait constituer une plateforme de développement de la société par la création de richesses, productivité et emplois. La force de travail et la créativité de l'individu étant des facteurs déterminants de croissance des sociétés. Hélas, il est connu de tous qu'actuellement, les banques étatiques se limitent à un secteur public déficient soutenu par des subventions sur budget de l'Etat ou distribuent des crédits ne contribuant pas à l'amélioration des indicateurs économiques, la ressource naturelle étant encore la seule alternative des rentrées de devises servant les importations nécessaires au pays.

Les banques sont ainsi réduites et certains de leurs dirigeants s'enferment dans la servitude des zones d'influence et clients qui ne respectent pas les principes économiques. Par ailleurs, les magistrats profanes dans le secteur des banques ne font même pas la différence entre un crédit à une société économique ou industrielle et un simple prêt à particulier. Devant ces faiblesses, les scandales sont toujours imputés à la base, c'est-à-dire les maillons faibles que sont les exploitants en agences, ce qui affaiblit les performances. Je crois que l'Algérie est le seul pays au monde où un dirigeant de banque accorde en toute impunité des crédits colossaux et sans mesure à un client. Malgré des impayés depuis le premier crédit et pendant plus de dix ans, il continue à le soutenir sans faille en transformant les impayés en crédits à moyen terme jusqu'au scandale. C'est aussi le seul pays au monde où le terme renouveler prend un sens d'interdits, injustement condamnable chez les magistrats.

Par les bonnes grâces d'un P-dg de banque qui présidait le comité central de crédit, un client avait obtenu des financements importants, au-delà de ses capacités professionnelles et défiant toutes les normes bancaires. Ce client opportuniste s'est trouvé par la volonté de son banquier une vocation d'importateur de farine, fabricant de meubles, bâtisseur dans la réalisation de marchés publics et promoteur. Depuis 1997 et pendant plus de dix ans, des crédits excessifs et non justifiés lui ont été accordés sans qu'il puisse en assurer le remboursement aux échéances. Pour l'exemple, en 2002, ce banquier envoie une décision de renouvellement de crédit avec augmentations pour être exécutée par l'agence dans laquelle il reconnaît que ce client n'a pas honoré ses engagements avec la banque. En 2003, malgré l'insolvabilité confirmée du client, il envoie une autre décision à l'agence pour renouveler les lignes de crédit avec encore des augmentations malgré des avis défavorables de l'agence, la direction régionale et l'inspection régionale.

Il précise pourtant dans sa décision que «l'issue des engagements devient de plus en plus incertaine» mais la justifie par la présence de garanties, ce qui est contraire à toute logique bancaire. Une banque finance le plan de charges d'une activité productive dans les limites des capacités du client et non des garanties. En 2004-2005, il accorde encore d'autres crédits supplémentaires dans la construction. Le 28 mai 2006, il ordonne à l'agence de renouveler purement et simplement les autorisations en cours à hauteur des engagements au jour de sa décision.

En juin 2009, après des articles de presse sur la fuite de capitaux par ce client vers l'étranger parmi d'autres, ce banquier charge des inspecteurs «choisis» pour accuser des directeurs d'agence de dilapidation de deniers publics à travers un rapport confus et trompeur puisqu'il a faussement repris les mouvements financiers à l'intérieur des autorisations de crédit profitant de la méconnaissance bancaire par les magistrats. Ces inspecteurs expliquent aussi dans leur rapport que «renouveler des autorisations signifiait interdire des crédits additionnels». Plus tard, en 2012, un inspecteur déclare devant un magistrat instructeur que la décision en cause du 28 mai 2006 interdisait des crédits additionnels en raison de fuite de capitaux par le client vers l'étranger. La direction générale de la banque avait donc cette information avant 2006 et n'avait pris aucune mesure ni avant 2006 ni au courant de 2006, ni en 2007, ni en 2008. Les journaux l'ont contraint à se dévoiler en fuyant ses responsabilités en faisant accuser autrui arbitrairement en juin 2009 avec une fausse interprétation de la décision de crédit du 28 mai 2006 et un rapport maquillé.

Un dirigeant de banque n'a pas pour rôle et mission de distribuer les ressources de cette manière, il devrait plutôt veiller au bon fonctionnement des différentes fonctions de la banque par une motivation optimale du personnel, par le développement d'une culture d'entreprise en mettant la population au cœur de ses préoccupations et veiller à ce que le client soit bien reçu au niveau des guichets de la banque. Les règles bancaires sont universelles et ne nécessitent pas de nouvelles instructions ni du Premier ministre ni de la Banque d'Algérie.

La justice ferme la boucle

A quoi servent de telles banques qui ne savent même pas mettre en place des politiques managériales et des financements sains pour soutenir l'économie nationale en utilisant les capacités de gestion à travers ses cadres ? Une banque n'a pas pour vocation de distribuer des crédits excessifs et sauvages sans contreparties économiques et par la suite sacrifier ses cadres. A quoi servent de telles banques inefficaces qui n'arrivent même pas à bancariser la population, laissant le marché informel prospérer ? On sait que les transactions commerciales dans l'informel se réalisent avec des sacs de billets de banque, la masse monétaire dans ce marché ayant atteint près de 50 % thésaurisée n'évolue pas dans les circuits formels.

Enfin, la justice ferme la boucle manquant de professionnalisme avec des procès expéditifs sans même une expertise dans ce genre d'affaire assez complexe qui échappe aux compétences des juges.

Le problème central de l'Algérie n'est pas complexe, il est simple : mettre l'homme qu'il faut à la place qu'il faut.

N'oublions pas que ce sera toujours la valeur des hommes qui garantira la valeur des choses.

Abdelkader Benadla,
maître en administration des affaires,
ex-DGA de banque en retraite

CHRONIQUE D'AÏT KHELILI

L'impunité dope le bourrage... des urnes !

Rideau tombé sur les élections et lever de rideau sur l'amère réalité. Des partis crient à la fraude. Une fraude révélée dans toute sa nudité que l'administration a encouragée lorsqu'elle ne l'a pas provoquée. La réalité est amère et effraie lorsqu'on apprend que des sièges d'APC ont été assiégés puis saccagés par des électeurs se disant avoir été privés de la victoire parce que des urnes ont été bourrées de manière éhontée.

Des candidats, des responsables de partis, assumant leurs responsabilités et anticipant sur les conséquences désastreuses, car instruits par les précédentes fraudes, ont averti, à temps, les autorités locales, le chef de daïra et le wali. Bien entendu, aucune mesure n'a été prise. Tant que la fraude profite au FLN...

Les anciennes méthodes de fraude ont refait surface avec leur peau dure, car, certainement rassurées de l'impunité. Ce qui devait arriver arriva avec ce que, si la démocratie était protégée, rien ne serait jamais arrivé. Le pourrissement a été provoqué.

C'est ainsi que des bourrages des urnes ont eu lieu. On a fait voter des citoyens absents, menacé des candidats comme si ces territoires n'obéissaient pas aux lois de la République. Après coup, la gendarmerie a été appelée pour permettre le dépouillement de boîtes bourrées, qui devraient être plutôt annulées avec cette même célérité si un effort a été consenti dans le but de défendre un Etat de droit.

Une chose, au moins, est sûre, toutes les autorité concernées ont été informées. De toutes les façons, puisqu'il y a eu saccage, personne n'a le droit de fermer l'œil et de boucher l'oreille. Certainement, l'on chercherait à débusquer les casseurs, comme s'il n'y a pas eu de causes. Pour les spoliés, ils sont sûrs d'une chose : l'impunité dope la fraude.

Ce qui a fait dire à un électeur que, finalement, il valait mieux garder le parti unique, car, au moins, à cette époque, on bourrait les unes sans démocratie.

Cela s'est passé dans un centre de vote à Aït-Khelili, une commune de Tizi-Ouzou qui a voté de la même manière, par la fraude et la menace qu'en 2007 en atteignant, bien loin que toute autre région d'Algérie, le taux utopique de 98 %.

Voici la règle de toute élection à Aït-Khelili : l'impunité dope le bourrage.

Achour Boufetta

TEXTO

• Mamour.

Depuis que mon chemin a croisé le tien, ma vie a changé. Tu es tellement attentionné et adorable avec moi comme jamais personne ne l'a été. Tu m'as fait croire au bonheur pour la première fois de ma vie. Mais voilà, il y a un an de ça, jour par jour, notre vie a basculé, une partie de moi est partie avec toi ce jour-là, tu es peut-être loin de moi physiquement, mais tu n'a jamais quitté mes pensées une seule seconde, t'as peur que je te quitte à cause de ça mais je t'ai toujours soutenu et je te soutiendrai toujours, je crois l'avoir suffisamment prouvé jusqu'à maintenant, peu importe le temps que ça prendra : tu me retrouveras telle que tu ma laissée, rien ni personne ne changera ça.

Ti Amo

• Bonjour.

Zaho comme ce joli pseudo me fait fondre.

Je t'aime mais ce petit mot magique est insignifiant.

Devant l'amour que j'ai pour toi ma femme chérie.

Ma seule intelligence c'est de t'avoir aimée et épousée.

Nhabek omri.

Ton bébé à toi seul,
Omar

• Je me suis rendu compte de beaucoup de choses, je me suis jamais sentie aussi bien, je me disais que t'étais la bonne personne, la personne parfaite... bien que je ne m'exprime pas assez, sache que je tiens à toi, tu comptes énormément pour moi et c'est pour cela que je ne voudrais surtout pas que ça cesse entre nous, parce que je ne m'imagine pas sans toi, ni de continuer à vivre loin de toi. Je ne sais pas ce que je devrais rajouter de plus, rien que pour te prouver que t'es celui qu'il me faut.

Je voudrais finir ma vie avec toi mon Chaton Adoré.

• Je me demande si aujourd'hui tu es heureux avec ta fiancée, je me demande si tu la trouves aussi amusante, aussi spéciale que tu me trouvais ; je me demande si tu fonds devant ses yeux comme tu fondais autrefois, chaque fois que nos regards se fixaient.

Je t'avoue que tu as réussi avec excellence à envahir mon cœur depuis ce temps... et je me demande même si un jour je pourrais aimer comme je t'ai aimé un jour...

Hadjer

Ecrire à :
textosoir@gmail.com

Danger ! Amiante !

Des établissements scolaires anciens, construits en matériau préfabriqué (fibrociment), présentent par leur vétusté avancée un certain danger pour ne pas dire un danger certain aux personnes qui les fréquentent quotidiennement.

Ce risque est non seulement lié à l'éventualité d'un incendie de la structure inflammable, mais surtout à la présence réelle d'amiante. Outre les structures d'enseignement, plusieurs constructions en préfabriqué dans nos villes et villages font également courir cette menace aux habitants.

L'amiante est un terme désignant certains matériaux à texture fibreuse utilisés dans l'industrie. Mais ce matériau est toxique. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de l'asbestose (fibrose pulmonaire) ; de cancers broncho-pulmonaires, ainsi que des cancers de la plèvre (mésothéliome) et de cancers des voies digestives.

Les victimes de ces pathologies sont les travailleurs de l'amiante, bien sûr, mais aussi des personnes exposées de manière environnementale, et souvent à leur insu. Bien que les dangers de l'amiante aient été identifiés clairement dès les années 1890, il faudra attendre près d'un siècle, soit les années 1980 et 1990, pour que l'utilisation de l'amiante soit interdite dans de nombreux pays, retard qui a été et sera encore la cause de la mort de dizaines de milliers de personnes.

Dans notre pays, depuis plusieurs années, les directeurs des établissements scolaires renfermant de l'amiante n'ont pas manqué d'alerter les services concernés en soulignant le risque d'empoisonnement qui guette les travailleurs et les élèves fréquentant ces lieux. Or, jusqu'à aujourd'hui, aucune mesure efficace n'est encore envisagée.

Sous d'autres cieux, la révélation du danger que comporte la présence d'amiante dans des constructions en préfabriqué a mobilisé pouvoirs publics et citoyens pour préserver la santé des personnes.

Qu'en est-il chez nous ?

Peut-être que nos Maures vivants attendent de voir des vivants morts pour intervenir ?

Khaled Lemnouer